

PROCÈS-VERBAL de la quatorzième (18-14) réunion de la **commission des études** tenue le mardi 11 décembre 2018, à 9 h, au local D-328 du Cégep de Rimouski.

18-14.01 - ÉTAIENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS : mesdames Lyanna Bernier, Marie-Hélène Cloutier, Marlène Cormier, Jocelynn Meadows (présidente), Josée Ruest et messieurs Jérôme Bossé, Serge Desrosiers, Dave Gagnon, Luc Jobin, Jean Simard et Richard Tousignant.

ABSENCES MOTIVÉES : mesdames Lucie Bernier, Geneviève Morin, Annie-Claude Prud'homme et monsieur Guillaume Leblanc.

A ÉGALEMENT ASSISTÉ : Nicole Coats (secrétaire d'assemblée)

18-14.02 - ORDRE DU JOUR

- .01 - Vérification des présences et mot de bienvenue
- .02 - Examen de l'ordre du jour
- .03 - Présidence d'assemblée et animation
- .04 - Procès-verbal de la 13^e (18-13) réunion
 - a) Adoption
 - b) Suites
- .05 - Information
- .06 - Règlement sur les droits d'inscription (C-7b) : avis
- .07 - Projet d'ordre du jour de la prochaine réunion

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Desrosiers, APPUYÉ par madame Josée Ruest, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été proposé.

18-14.03 - Les membres conviennent que madame Jocelynn Meadows sera présidente d'assemblée et fera l'animation.

...2

18-14.04 – PROCÈS-VERBAL DE LA 13^E (18-13) RÉUNION

a) Adoption 18-13

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean Simard, APPUYÉ par madame Lyanna Bernier, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de la 13^e réunion (18-13) tel qu'il a été déposé.

b) Suites

Aucune suite à donner.

18-14.05 – INFORMATION

Le Prix littéraire des collégiens sera reconduit cette année par une collaboration de la Fondation Urgel Bourgie

18-14.06 - RÈGLEMENT SUR LES DROITS D'INSCRIPTION (C-7B) : AVIS

Madame Meadows présente les modifications apportées.

ÉTAT DE LA SITUATION

Fonds de soutien :

En décembre 2014, un Fonds de soutien aux projets et activités spécifiques des étudiantes et des étudiants du Cégep de Rimouski a été créé à l'issue de la signature d'une entente triennale tripartite entre l'Association générale des étudiants du Cégep de Rimouski (AGECR), la Fondation du Cégep de Rimouski et le Cégep de Rimouski. L'Institut maritime du Québec et le Centre matapédien d'études collégiales se sont joints à cette initiative.

Pour soutenir ce Fonds, une contribution de 10 \$ par trimestre a été ajoutée aux frais d'inscription entre 2014 et 2017, et ce, pour les étudiantes et étudiants des trois composantes du Collège de Rimouski. Bien que l'entente tripartite soit échue depuis décembre 2017, la contribution trimestrielle est toujours en vigueur à ce jour.

Étant donné l'appréciation des parties envers ledit Fonds de soutien aux projets, des négociations entre les associations étudiantes, les fondations et les trois composantes du Collège ont eu lieu dans le but de poursuivre cette initiative. L'ensemble des parties est favorable à la poursuite du prélèvement d'une contribution volontaire ajoutée aux frais d'inscription tel qu'indiqué ci-dessous.

Note 2.2 à enlever :

Depuis quelques années, la question du double financement a fait l'objet d'une sensibilisation accrue auprès des collèges. Une définition claire des frais facturés aux entreprises est requise afin d'éviter toute situation ambiguë. Les pratiques en matière de facturation ont été ajustées dans le but de répondre à cette attente.

OBJECTIF

Fonds de soutien :

Augmentation de la contribution des étudiantes et des étudiants au Fonds de soutien aux projets et activités spécifiques des étudiantes et des étudiants pour les trois prochaines années.

Note 2.2 à enlever :

Afin d'éviter toute ambiguïté, régulariser le texte du règlement en fonction des attentes et pratiques actuelles de financement.

CONSIDÉRANT

Fonds de soutien :

- Que le Fonds de soutien est de plus en plus connu et qu'il répond à un besoin réel;
- Que le nombre de demandes déposées à ce Fonds est en croissance constante;
- Que les frais de transport, d'hébergement, d'alimentation, d'inscription et d'entrée, inclus aux activités et projets soutenus par le Fonds de soutien sont en augmentation depuis 2014;
- La satisfaction des étudiantes et des étudiants, relative à la gestion du Fonds de soutien;
- La volonté des étudiantes et des étudiants de s'entraider et de se mobiliser pour assurer la pérennité de ce Fonds de soutien;
- Que depuis la création du Fonds, la Fondation du Cégep de Rimouski investit chaque année le manque à gagner afin de pouvoir soutenir les activités et projets recevables;
- Que le manque à gagner est lui aussi en croissance année après année et qu'il représente plusieurs milliers de dollars.

Note 2.2 à enlever :

- Notre obligation légale de ne percevoir aucun droits ou frais des activités financées par le MEES (double financement).

RECOMMANDATIONS

Fonds de soutien :

Adopter l'augmentation de la contribution des étudiantes et des étudiants au Fonds de soutien aux projets et activités spécifiques des étudiantes et des étudiants selon le tableau suivant :

Année	Augmentation	Contribution
2019-2020	1 \$	11 \$ par trimestre
2020-2021	1 \$	12 \$ par trimestre
2021-2022	1 \$	13 \$ par trimestre

et donner un avis favorable au conseil d'administration afin qu'il adopte cette augmentation de la contribution des étudiantes et des étudiants.

Note 2.2. à enlever :

Retirer la note présentée au point 2.2 du règlement et donner un avis favorable au conseil d'administration afin qu'il adopte cette modification.

Il est PROPOSÉ par monsieur Luc Jobin, appuyé par madame Marie-Hélène Cloutier, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de donner un avis favorable au conseil d'administration afin qu'il adopte les modifications proposées au Règlement sur les droits d'inscription.

18-14.07 - PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE RÉUNION

La séance est levée à 9 h 20.

Présidente

Secrétaire d'assemblée